

Registre de fichiers - certificat de conformité

Département des finances et de l'énergie

Autorité compétente:	Offices / Services du Département des finances et de l'énergie											
Services DFE	Dénomination du fichier	Registre de fichiers				Proportionnalité			Exactitude		Fréquence des contrôles internes	Durée de conservation
		Maître du fichier (en vertu de l' art. 3 al. 6 LIPDA)	Contact	But légal poursuivi par le tenue du fichier	Base légale (lois, ordonnances fédérales et cantonales, autres textes légaux)	Destinataires prévus (art. 30 al. 2 LIPDA)	Nombre de personnes ayant le droit d'accès	Est-ce que seul le nombre de personnes absolument nécessaire a accès aux données?	Toutes les données sont-elles nécessaires à atteindre le but légal fixé?	Comment l'examen de l'exactitude des données est-il effectué?		
SCC	Base de données relationnelles des contribuables (Registre des contribuables)	SCC - Chef du Service	scc-team-administratif@admin.vs.ch	Notification et perception des impôts	LHID LF LIFD	Contribuables, Communes, Confédération, Caisse cantonale de compensation	Collaborateurs/trices du SCC et du SCI les 12 communes qui effectuent la taxation des Personnes physiques	Oui	Oui	Par comparaison entre les données du contrôle de l'habitant et le registre du SCC	Un fichier de contrôle sort chaque semaine	Minimum 10 ans
SCC	Base de données relationnelles des éléments de taxation	SCC - Chef du Service	scc-team-administratif@admin.vs.ch	Notification et perception des impôts	LHID LF LIFD	Contribuables, Communes, Confédération, Caisse cantonale de compensation, autres cantons	Collaborateurs/trices du SCC et du SCI les 12 communes qui effectuent la taxation des Personnes physiques	Oui	Oui	Par contrôle croisé entre la plate-forme TAO qui effectue la taxation et SAP qui envoie les notifications	Un fichier de contrôle sort chaque semaine	Minimum 10 ans dans le système de taxation et ensuite archivage électronique des données.
SCC	Base de données des éléments financiers des contribuables et du contentieux	SCC - Chef du Service	scc-team-administratif@admin.vs.ch	Notification et perception des impôts et encaissement des factures impayées du Canton	LHID LF LIFD	Contribuables, Communes, Confédération	Collaborateurs/trices du SCC et du SCI	Oui	Oui	Par contrôle croisé entre les plates-formes de taxation et de gestion financière	Chaque semaine sur la base de liste de contrôle	Tant que les comptes sont encore ouverts
SRH	Fichier du personnel engagé par l'Administration cantonale via le programme salaires SAP : données de base et dossier électronique du personnel "eDossier"	Service des ressources humaines (SRH) - par son Chef de service	srh@admin.vs.ch	Gestion du personnel rémunéré par l'Etat du Valais ainsi que les effectifs	Art. 8 Loi sur le personnel de l'Etat du VS du 19.11.2010 et ses ordonnances y relatives	- Collaborateurs du SRH - Collaborateurs de la section des traitements de l'ACF - Services de l'administration cantonale	Destinataires précités	Oui	Oui	Actualisation au fur et à mesure des annonces de changements (adresse, promotion,...)	Quotidienne (gestion des salaires)	En fonction de l'activité des collaborateurs au sein de l'Etat du VS puis selon le plan défini par les Archives de l'Etat du Valais.
SRH	Plateforme de récolte des candidatures OTB	Service des ressources humaines (SRH) - par son Chef de service	srh@admin.vs.ch	Publication des postes vacants et gestion des candidatures	Loi sur le personnel de l'Etat du VS du 19.11.2010 et ses ordonnances y relatives	- Collaborateurs du SRH - Services de l'administration cantonale	Destinataires précités	Oui	Oui	Les données sont entrées par les candidats eux-mêmes. Des contrôles sont effectués par le SRH.	Quotidienne	6 mois après la fin de la procédure de sélection
SEFH	Registre des droits d'eau	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Archivage des droits d'eau et des installations qui concernent l'utilisation des forces hydrauliques	art. 78 LcFH	Transmission de copies caviardées aux administrés et aux autorités concédantes qui les demandent	7	Oui	Oui	Mise à jour régulière selon les modifications apportées aux concessions et aux installations hydroélectriques	Néans	Durée de la concession (80 ans) puis archivage

Registre de fichiers - certificat de conformité Département des finances et de l'énergie

Offices / Services du Département des finances et de l'énergie												
Autorité compétente:												
Services DFE	Dénomination du fichier	Registre de fichiers					Proportionnalité			Exactitude	Fréquence des contrôles internes	Durée de conservation
		Maître du fichier (en vertu de l' art. 3 al. 6 LIPDA)	Contact	But légal poursuivi par le tenue du fichier	Base légale (lois, ordonnances fédérales et cantonales, autres textes légaux)	Destinataires prévus (art. 30 al. 2 LIPDA)	Nombre de personnes ayant le droit d'accès	Est-ce que seul le nombre de personnes absolument nécessaire a accès aux données?	Toutes les données sont-elles nécessaires à atteindre le but légal fixé?	Comment l'examen de l'exactitude des données est-il effectué?		
SEFH	Fichier relatif aux décisions d'approbation des plans des aménagements hydroélectriques	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Archivage des décisions d'autorisation de construire afin de déterminer l'étendue du droit de retour à l'échéance des concessions	art. 31 ss LcFH	Usage purement interne	2	Oui	Oui	Mise à jour régulière selon les modifications et les agrandissements des installations hydroélectriques	Néans	Durée de la concession (80 ans) puis archivage
SEFH	Fichier relatif à la perception de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Permettre la perception de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques et son suivi	art. 71 LcFH	Usage purement interne	4	Oui	Oui	Une fois par an suite aux nouvelles taxations	Néans	Durée de la concession (80 ans) puis archivage
SEFH	Registre des zones de desserte	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Le consommateur final doit pouvoir connaître quel gestionnaire de réseau est tenu d'accepter son raccordement	art. 7 LcApEI	Les consommateurs finaux et les gestionnaires de réseau	1	Oui	Oui	Mise à jour régulière selon les changements de gestionnaires de réseau sur le territoire cantonal	Néans	Indéterminée
SEFH	Fichier relatif aux demandes de subventions dans le domaine du bâtiment	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Suivi des programmes de promotion énergétique	art. 19 LcEne	Usage purement interne	11	Oui	Oui	Mise à jour régulière suite au dépôt d'une demande de subvention	Néans	Durée des programmes de promotion, puis délai de conservation de 10 ans
SEFH	Fichier relatif aux experts certifiés GSP	Chef du SEFH	energie@admin.vs.ch	Suivi des formations financées par le Canton et contrôle des conditions du programme de promotion énergétique	art. 17 LcEne	Usage purement interne	3	Oui	Oui	Mise à jour après chaque formation	Néans	Durée des programmes de promotion
SRF	Registre foncier	Service du registre foncier (Chef de service)	srf-dgb@admin.vs.ch	Publicité des droits, mentions et annotations sur les immeubles	Art. 919 ss CC / Ordonnances fédérale et cantonales sur le registre foncier	Public / Accès spéciaux selon art. 26 à 28 ORF	Public / Accès spéciaux selon art. 26 à 28 ORF	Oui	Oui	Communes (mensuration) / Selon réquisitions des administrés	A chaque réquisition, pour les données concernées	Pas de limite
SRF	Acquisitions par des personnes à l'étranger	Service du registre foncier (Chef de service)	srf-dgb@admin.vs.ch	Limitation de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) / OAIE / LAIE / RAIE	Acquéreurs (personnes à l'étranger) / Office fédéral de la Justice / SAIC / Communes	0, sauf pour les données concernant le requérant	Oui	Oui	Selon requêtes d'acquisition par des particuliers	A chaque requête, pour les données concernées	Pas de limite, chaque dossier est scanné et archivé

Registre de fichiers - certificat de conformité

Département des finances et de l'énergie

Autorité compétente:	Offices / Services du Département des finances et de l'énergie											
Services DFE	Dénomination du fichier	Registre de fichiers				Proportionnalité			Exactitude		Fréquence des contrôles internes	Durée de conservation
		Maître du fichier (en vertu de l' art. 3 al. 6 LIPDA)	Contact	But légal poursuivi par le tenue du fichier	Base légale (lois, ordonnances fédérales et cantonales, autres textes légaux)	Destinataires prévus (art. 30 al. 2 LIPDA)	Nombre de personnes ayant le droit d'accès	Est-ce que seul le nombre de personnes absolument nécessaire a accès aux données?	Toutes les données sont-elles nécessaires à atteindre le but légal fixé?	Comment l'examen de l'exactitude des données est-il effectué?		
SRF	Centrale des testaments	Service du registre foncier (Chef de service)	srf-dgb@admin.vs.ch	Enregistrement simple (liste) des testaments et pactes successoraux déposés chez les notaires	Loi cantonale d'application du code civil / Loi et règlement sur le notariat	Juges de Communes et notaires	0, sauf pour les données concernant le requérant	Oui	Oui	Selon requêtes d'enregistrement des dispositions pour cause de mort par des particuliers	A chaque requête, pour les données concernées	Jusqu'au décès du testateur
SGI	Mensuration officielle (MO)	Canton Confédération Commune Pour le canton, Chef de service	sitvs@admin.vs.ch	La mensuration officielle au sens de l'art. 950 CC désigne les mensurations approuvées par le canton et reconnues par la Confédération qui sont exécutées en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier.	CCS Art. 950, Lgéo Art. 22		tout le monde	Les données sont publiques.	Oui	Les données sont vérifiées par l'autorité cantonale de surveillance des mensurations	Il y a régulièrement des contrôles par sondage	pour toujours
SGI	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)	Canton Confédération Commune Pour le canton, Chef de service	sitvs@admin.vs.ch	Le cadastre répertorie les restrictions de droit public à la propriété foncière	Lgéo Art. 16		tout le monde	Les données sont publiques.	Oui	Les données sont d'abord et avant tout contrôlées par le responsable du traitement des données, puis par le CC GEO.	une fois par année	pour toujours
SIP	Liste des monuments historiques protégés par le Canton	Chef(-fe) de la section Patrimoine bâti	BATIMENTS@admin.vs.ch	Répondre aux exigences des lois cantonales (LcPN et loi sur les subventions)	LcPN Loi sur les subventions	Confédération Canton	9 / collaborateurs de la section Patrimoine bâti	Oui	Oui	par un contrôle régulier des données	Chaque an	mise à jour des données subvention chaque 30 ans (en lien avec le Registre foncier)
SIP	Liste des monuments historiques protégés par le Canton et classés en note 2 d'importance cantonale	Chef(-fe) de la section Patrimoine bâti	BATIMENTS@admin.vs.ch	Répondre aux exigences des lois cantonales (LcPN et loi sur les subventions)	LcPN Loi sur les subventions	Confédération Canton	9 / collaborateurs de la section Patrimoine bâti	Oui	Oui	par un contrôle régulier des données	Chaque an	mise à jour des données subvention chaque 30 ans (en lien avec le Registre foncier)
SIP	Liste des subventions des sites et des monuments historiques subventionnés par le Canton et la Confédération	Chef(-fe) de la section Patrimoine bâti	BATIMENTS@admin.vs.ch	Répondre aux exigences des lois cantonales (LcPN et loi sur les subventions)	LcPN Loi sur les subventions	Confédération Canton	9 / collaborateurs de la section Patrimoine bâti	Oui	Oui	par un contrôle régulier des données	Chaque an	mise à jour des données subvention chaque 30 ans (en lien avec le Registre foncier)

Registre de fichiers - certificat de conformité Département des finances et de l'énergie

Autorité compétente:	Offices / Services du Département des finances et de l'énergie											
Services DFE	Dénomination du fichier	Registre de fichiers				Proportionnalité			Exactitude		Fréquence des contrôles internes	Durée de conservation
		Maître du fichier (en vertu de l' art. 3 al. 6 LIPDA)	Contact	But légal poursuivi par le tenue du fichier	Base légale (lois, ordonnances fédérales et cantonales, autres textes légaux)	Destinataires prévus (art. 30 al. 2 LIPDA)	Nombre de personnes ayant le droit d'accès	Est-ce que seul le nombre de personnes absolument nécessaire a accès aux données?	Toutes les données sont-elles nécessaires à atteindre le but légal fixé?	Comment l'examen de l'exactitude des données est-il effectué?		
OJFP	Inventaire des débiteurs SAP-FICA	OJFP, chef d'office	oifo@admin.vs.ch	Suivi de l'encaissement des factures (en particulier restitution AJ, frais de justice...)	Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24.6.1980 (LGCAF) art 33. al. 1 et 34. Ordonnance concernant les procédures d'encaissement et de recouvrement du 28.6.2006 (OPER).	Texte	2	Oui	Oui	Les factures sont établies sur la base des documents transmis par les tribunaux. Les adresses sont vérifiées par consultation d'un fichier du SCC et si nécessaire par contact avec les communes, la police cantonale ou le service de la population et des migrations.	Chaque année	10 ans